



**Le président**

### **Communiqué de presse.**

À l'occasion de la campagne médiatique lancée ce jour par le Premier Ministre, le Collectif pour une France accessible rappelle son opposition à la loi du 5 août 2015 dans la mesure où elle conduira inévitablement à un gel de l'inaccessibilité actuelle du cadre bâti, de la voirie et des transports.

En effet, parmi la dizaine de mesures gouvernementales régressives, le Collectif pour une France accessible dénonce tout particulièrement le système des dérogations implicites qui consistent qu'au-delà d'un délai de deux mois, toute absence de réponse du Préfet vaudra accord, que les dérogations demandées soient justifiées ou non.

Sachant que chaque Préfecture devra donner un avis sur plusieurs dizaines de milliers de dossiers tandis que les services ad hoc ne peuvent au mieux étudier que 3000 dossiers par mois, nonobstant les déclarations médiatique du Gouvernement, cette mesure perverse entraînera tout à fait légalement une exonération générale des obligations de mise en accessibilité des ERP et des transports.

Le 4 septembre 2015.

Ce communiqué de presse est également signé par :

- Comité pour la défense des travailleurs handicapés et l'égalité des droits.
- Groupement français des personnes handicapées.